

**COMPTE-RENDU DU PRÉSIDENT DU JURY
À LA PRÉSIDENTE DU CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DES LANDES
ORGANISATEUR DU CONCOURS EXTERNE ET INTERNE
DE TECHNICIEN TERRITORIAL session 2022**

Spécialité «Réseaux, voirie et infrastructures»

Le Centre de gestion des Landes a organisé le concours de technicien territorial, spécialité « Réseaux, voirie et infrastructures » session 2022, en partenariat avec les centres de gestion de la région Nouvelle-Aquitaine. Les épreuves écrites se sont déroulées à Morcenx la Nouvelle le jeudi 14 avril 2022.

LES PRINCIPAUX CHIFFRES

➤ **Epreuves d'admissibilité :**

	Nombre de postes ouverts	Nombre de candidats inscrits	Nombre de candidats présents aux épreuves écrites d'admissibilité	% de candidats absents aux épreuves écrites d'admissibilité	Moyenne des épreuves écrites	Seuil d'admissibilité
Externe	10	44	35	20.45 %	07.38/20	8.50/20
Interne	10	102	79	22.55 %	09.06/20	10/20
Total	20	146	114			

➤ **Epreuves d'admission :**

	Nombre de candidats admissibles	Nombre de candidats présents à l'épreuve orale	% de candidats présents	Moyenne de l'épreuve orale	Seuil d'admission	Nombre de candidats admis	Candidats admis (% du nombre de présents aux épreuves écrites)
EXTERNE	11	10	90.90 %	10.02/20	10/20	4	9.09 %
INTERNE	25	25	100 %	10.12/20	10.63/20	15	18.99 %
TOTAL	36	35				19	

STATISTIQUES

(Calculées sur la base des renseignements fournis par les candidats lors de leur inscription)

➤ **Origine géographique des candidats inscrits :**

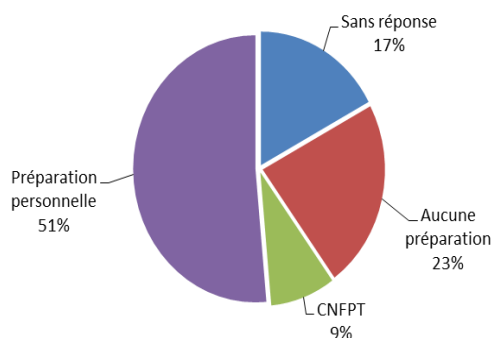
Région Nouvelle-Aquitaine	Hors Région Nouvelle-Aquitaine
140 (95.89 %)	6 (4.11 %)

➤ **Genre :**

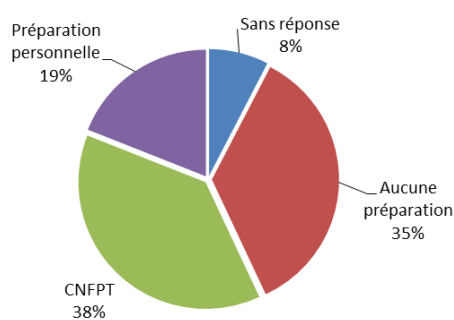
Hommes	Femmes
131 (89.72 %)	15 (10.28 %)

➤ **Préparation des candidats présents :**

Concours externe

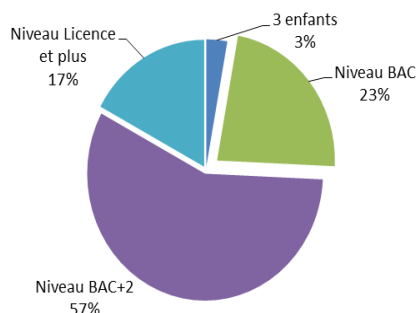


Concours interne

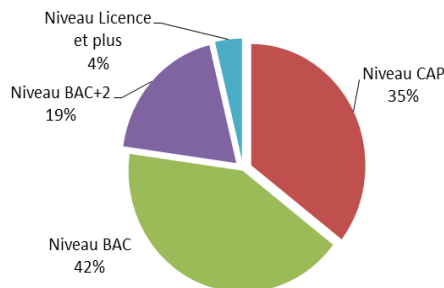


➤ **Niveaux de diplôme présents :**

Concours externe



Concours interne



Le concours externe est ouvert aux candidats titulaires d'un baccalauréat technologique ou d'un baccalauréat professionnel, ou d'un diplôme homologué au niveau IV sanctionnant une formation technico-professionnelle, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret n°2007-196 du 13 février 2007 correspondant à l'une des spécialités ouvertes au concours.

Sont toutefois dispensés de conditions de diplôme :

- Les mères et pères d'au moins trois enfants qu'ils élèvent ou ont élevés effectivement
- Les sportifs de haut niveau, sous réserve de figurer sur une liste publiée l'année du concours par arrêté du ministre de la Jeunesse et des Sports.
- Les possesseurs d'une équivalence de diplôme ou de reconnaissance de l'expérience professionnelle

Lors de cette session, 3 candidats ont bénéficié d'une décision favorable de la commission d'équivalence de diplôme qui leur a permis de participer aux épreuves.

PRÉSENTATION DES DIFFÉRENTES ÉPREUVES, ÉVALUATION ET ANALYSE DES RESULTATS

Les sujets ont été élaborés par une cellule pédagogique nationale et utilisés par la plupart des CDG organisateurs de ce concours.

Ces épreuves ont fait l'objet d'une double correction. La note attribuée à chaque copie résulte de la moyenne des notes proposées par les deux correcteurs. Les copies présentant des fautes d'orthographe ou une présentation négligée sont pénalisées.

Le concours se compose d'une épreuve d'admissibilité et d'une épreuve d'admission.

➤ Les épreuves d'admissibilité :

EXTERNE	INTERNE
Questions techniques à partir d'un dossier portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt. (durée : 3 heures ; coefficient 1)	Elaboration d'un rapport technique rédigé à l'aide des éléments contenus dans un dossier portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt. (durée : 3 heures ; coefficient 1)

Questions techniques :

Les correcteurs constatent que :

Les questions sont de différente nature.

Certains candidats n'ont pas su rédiger la partie note administrative, ce qui était peut-être plus facile pour les candidats déjà en poste.

Le niveau est très faible. Les réponses ne sont pas suffisamment structurées, détaillées et rédigées.

De nombreux candidats se contentent d'énumérer les données contenues dans le dossier.

Rapport technique :

Les correcteurs constatent que :

Le thème de la circulation douce est d'actualité et en adéquation avec les préoccupations territoriales.

Les documents du dossier sont accessibles et clairs.

Les candidats ont réussi à extraire les thèmes principaux.

Bon nombre de copies n'obtiennent pas la moyenne à cause d'un manque de qualité rédactionnelle dans le développement du rapport.

Les résultats sont les suivants :

	Moyenne	Nombre de notes supérieures ou égales à 10/20	Note la plus haute	Note la plus basse	Nombre de notes inférieures à 5/20
CONCOURS EXTERNE	07,38/20	3 (8.57 %)	12.13/20	03.63/20	4 (11.43 %)
CONCOURS INTERNE	09,06/20	25 (31.65 %)	16,25/20	00/20	4 (5,06%)

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves d'admissibilité entraîne l'élimination du candidat de la liste d'admissibilité.

Peuvent seuls être autorisés à se présenter à l'admission les candidats déclarés admissibles par le jury, c'est-à-dire ayant obtenu une note égale ou supérieure au seuil d'admissibilité fixé par le jury pour chaque voie de concours. Le jury s'est réuni le 16 juin 2022 à Mont de Marsan pour en délibérer.

➤ **Les épreuves d'admission :**

EXTERNE	INTERNE
<p>Entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel permettant au jury d'apprécier ses motivations et son aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois, notamment dans la spécialité choisie par le candidat. (durée : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé; coefficient 1)</p>	<p>Entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience permettant au jury d'apprécier ses motivations et son aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois, notamment dans la spécialité choisie par le candidat. (durée : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé; coefficient 1)</p>

Les membres du jury ont conduit les entretiens les 24, 25 et 26 octobre 2022 à Mont de Marsan.

Pour l'épreuve d'entretien, le jury a évalué le candidat sur :

- l'exposé du candidat de 5 minutes maximum sur sa formation et son projet professionnel (en externe) ou sur les acquis de son expérience (en interne et troisième voie)
- ses connaissances professionnelles en rapport avec la spécialité
- ses aptitudes à exercer les missions
- ses connaissances de l'environnement territorial et institutionnel
- sa motivation

Quelle que soit la voie du concours, cette unique épreuve orale est d'une durée de 20 minutes.

Les membres du jury ont été attentifs à poser des questions de nature variée, avec notamment des mises en situation professionnelle, que ce soit des questions permettant d'évaluer les connaissances du candidat, des questions plus transversales sur l'environnement territorial, des questions liées au parcours du candidat ou encore des questions permettant d'évaluer le potentiel et les facultés du candidat en matière de management et d'organisation de service.

Les notes de l'entretien se répartissent ainsi :

	CONCOURS EXTERNE	CONCOURS INTERNE
Ecart des notes	De 15.33 à 06.50	De 15.83 à 4.90
Moyenne	10.02/20	10.12/20
Pourcentage de candidats ayant obtenu la moyenne	2 (20 %)	13 (52 %)

Les examinateurs soulignent les points suivants :

- L'exposé est l'occasion de valoriser un parcours, un projet et de faire la preuve d'une réelle motivation à occuper le grade de technicien territorial. Or, si les candidats ont tout intérêt à bien préparer cet exercice d'une durée limitée (5 minutes maximum), ils ne doivent pas réciter cet exposé, mais l'appréhender avec un minimum de personnalité et de spontanéité.
- Il est attendu de la part des candidats de bien connaître les missions afférentes à ce cadre d'emplois et de faire la preuve d'un positionnement adapté.
- Certains candidats internes se limitent aux connaissances liées à leur domaine d'activité ou leur poste de travail et ne se projettent pas sur les missions de technicien territorial.
- La majorité des candidats ont un parcours correspondant à la spécialité. Or, le niveau technique lié aux connaissances dans le domaine est parfois trop faible.
- Les candidats doivent produire un réel effort de préparation afin de mieux maîtriser les connaissances de base relatives aux grands principes de la Fonction publique territoriale, au fonctionnement des collectivités territoriales (structures, organisation, organes délibérants, budget, marchés publics...), ainsi qu'au positionnement par rapport aux supérieurs hiérarchique et aux élus...

Le 26 octobre 2022, après délibération, le jury a fixé les seuils d'admission et a arrêté la liste des candidats définitivement admis.

Les membres du jury décident de fixer un seuil d'admission pour le concours externe à 10/20.

La réglementation rend possible le transfert de postes : lorsque le nombre de candidats ayant subi avec succès les épreuves de l'un des trois concours est inférieur au nombre de places offertes à ce concours, le jury peut modifier le nombre de places aux différents concours pour un poste au moins et dans la limite de 25 % du total des postes ouverts, soit 5 postes pour ce concours.

Dans cette limite, le jury décide de transférer 5 postes non pourvus du concours externe vers le concours interne et de fixer le seuil d'admission au concours interne à 10.63/20.

Un poste n'a pas été pourvu.

Le présent compte rendu et la liste d'admission seront transmis à Madame la Présidente du Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Landes.

Le Président, Laurent GIRAUDOT